

Belgique : les débuts de la e-prescription s'annoncent difficiles

Abderrahim DERRAJI - 2017-04-04 21:32:07 - Vu sur pharmacie.ma

La prescription classique va, de plus en plus, céder du terrain à la e-prescription en Belgique. Celle-ci devrait être généralisée en 2018.

En pratique, les prescriptions sont saisies par le médecin traitant et transférées sur un serveur dédié. Au lieu de remettre une ordonnance à son patient, le médecin lui remet une «preuve de prescription électronique». Il s'agit d'un code à barre qu'il doit remettre à son pharmacien pour récupérer ses médicaments. Cette preuve de prescription ne sera plus exigée par la suite. Malheureusement, ce dispositif qui a été adopté afin de sécuriser la dispensation des médicaments, pose des problèmes, aussi bien pour les professionnels de santé que pour les patients. Ces derniers doivent fournir une carte valide à leur médecin, ce qui n'est pas toujours le cas. Le système n'a pas prévu, non plus, le cas des enfants ne disposant pas de carte d'identité.

Les pharmaciens se plaignent également en raison de certaines difficultés qu'ils rencontrent avec les préparations magistrales et avec les posologies qui ne sont pas toujours conformes.

Quand aux médecins âgés, un grand nombre d'entre eux est retissant au passage à la e-prescription.